

2024-02-15 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des Représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des commissions administratives paritaires

Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du douze mars deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
10. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

11. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
4. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. PUTHOD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
6. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12 + 8 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics notamment le chapitre Ier,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 54,

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article 3 du décret du 17 avril 1989, « *Les représentants des collectivités et établissements cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.* ». L'article 5 du décret précise que : « *Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, ..., par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires* ».

Suite à la démission de certains élus, il convient donc de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que conformément à l'article 27 du décret, « *le Président du centre préside la commission administrative paritaire.* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

L'article premier du Décret prévoit que « Les commissions administratives paritaires comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Elles ont des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants ». L'article 2 du décret du 17 avril 1989 précise le nombre de représentants titulaires du personnel à ces commissions, en fonction des effectifs de fonctionnaires relevant de chaque commission.

Monsieur le Président précise que conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique territoriale sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

Il convient donc de désigner :

- 6 membres titulaires et 6 membres suppléants représentant la catégorie A,
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la catégorie B,
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la catégorie C.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président indique la liste des candidatures des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion :

Candidatures pour la commission administrative paritaire de la catégorie A :

Membres titulaires

- M. Antoine de MENTHON
- Mme Véronique BOUCLIER
- Mme Anne BLANC
- Mme Claudine FAUDOT
- M. Didier EVERAERE
- Mme Franca VIVIAND

Membres suppléants

- M. Raymond PELLICIER
- M. Jean-François GIMBERT
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ
- Mme Mireille MARTEL
- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- Mme Karine FALCONNAT

Candidatures pour la commission administrative paritaire de la catégorie B :

Membres titulaires

- M. Antoine de MENTHON
- Mme Véronique BOUCLIER
- Mme Anne BLANC
- Mme Claudine FAUDOT
- M. Didier EVERAERE
- Mme Karine FALCONNAT
- Mme Franca VIVIAND
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

Membres suppléants

- M. Henri CHAUMONTET
- M. Jean-François GIMBERT
- Mme Elisabeth ANTHONIOZ
- Mme Mireille MARTEL
- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- M. Christophe FOURNIER
- M. Christophe BOCHATON
- Mme Marie-Laure MEYER

Candidature pour la commission administrative paritaire de la catégorie C :

Membres titulaires

- M. Antoine de MENTHON
- Mme Véronique BOUCLIER
- Mme Anne BLANC
- Mme Claudine FAUDOT
- M. Didier EVERAERE
- Mme Karine FALCONNAT
- Mme Franca VIVIAND
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

Membres suppléants

- M. Henri CHAUMONTET
- M. Jean-François GIMBERT
- Mme Elisabeth ANTHONIOZ
- Mme Mireille MARTEL
- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- M. Christophe FOURNIER
- M. Christophe BOCHATON
- Mme Marie-Laure MEYER

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE comme membres des commissions administratives paritaires :

Pour la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Antoine de MENTHON	- M. Raymond PELLICIER
- Mme Véronique BOUCLIER	- M. Jean-François GIMBERT
- Mme Anne BLANC	- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ
- Mme Claudine FAUDOT	- Mme Mireille MARTEL
- M. Didier EVERAERE	- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- Mme Franca VIVIAND	- Mme Karine FALCONNAT

Pour la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Antoine de MENTHON	- M. Henri CHAUMONTET
- Mme Véronique BOUCLIER	- M. Jean-François GIMBERT
- Mme Anne BLANC	- Mme Elisabeth ANTHONIOZ
- Mme Claudine FAUDOT	- Mme Mireille MARTEL
- M. Didier EVERAERE	- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- Mme Karine FALCONNAT	- M. Christophe FOURNIER
- Mme Franca VIVIAND	- M. Christophe BOCHATON
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	- Mme Marie-Laure MEYER

Pour la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Antoine de MENTHON	- M. Henri CHAUMONTET
- Mme Véronique BOUCLIER	- M. Jean-François GIMBERT
- Mme Anne BLANC	- Mme Elisabeth ANTHONIOZ
- Mme Claudine FAUDOT	- Mme Mireille MARTEL
- M. Didier EVERAERE	- Mme Marie-Pierre BERTHIER
- Mme Karine FALCONNAT	- M. Christophe FOURNIER
- Mme Franca VIVIAND	- M. Christophe BOCHATON
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	- Mme Marie-Laure MEYER

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le : 15 AVR. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 09 avril 2024
Le Président du Centre de Gestion de la FPT



Antoine de MENTHON

